

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni le 3 octobre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 10

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 7

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH, Pouvoir à Madame DECOISY
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, Pouvoir à Madame DOLLE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231009

ACTION SOCIALE : DEMANDE DE SUBVENTION « PROJET AMBASSADEURS HANDISPORT 2024 »

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, le Comité Handisport du Morbihan mène un projet intitulé « Ambassadeurs Handisport 2024 ». Il est porté conjointement par 4 comités départementaux (Finistère, Morbihan, Savoie et Haute Savoie) avec leurs clubs.

L'objectif de ce projet est de « prendre appui sur l'élan des Jeux Paralympiques de Paris 2024 pour faire grandir, structurer et insuffler une dynamique d'innovation au sein du réseau de bénévoles handisport, autour des valeurs portées par le mouvement paralympique et Paris 2024, en faisant des jeunes les premiers acteurs de cette transformation ». La volonté est de mener des actions qui permettent de « développer le partage, la solidarité, l'inclusion et la transformation écologique au sein du réseau de clubs handisport, afin de faire éclore une nouvelle génération de bénévoles ».

Il concerne 24 jeunes sportifs de 10 à 15 ans (dont 7 morbihannais) en situation de handicap et leurs parents. Une jeune hennebontaise, benjamine du groupe, Jeanne LLANO-ALONSO, a été sélectionnée pour participer à ce projet.

Pendant deux années, ces jeunes investis dans la pratique sportive coconstruisent trois séjours d'échanges (Mer, Montagne et Jeux paralympiques de Paris 2024) afin de découvrir les sports de plein air qui sont adaptés à leur handicap (surf, voile, kayak, ski, randonnée...) mais également pour donner envie aux autres jeunes en situation de handicap de pratiquer un ou plusieurs sports. Ils mènent des actions de sensibilisation sur les démarches éco-citoyennes, le bénévolat, le développement durable...

Le coût du projet par enfant pour les trois séjours d'échanges s'élève à 5 000 Euros. Chaque enfant accompagné de ses parents s'engage également à trouver des financements pour couvrir le coût du projet, d'où la demande de subvention auprès de la Commune d'Hennebont.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet « Ambassadeurs Handisport 2024 » porté par le Comité Handisport du Morbihan,

Vu la demande de subvention sollicitée pour les séjours de Jeanne LLANO-ALONSO,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ D'ACCORDER une subvention d'un montant de 500 Euros au Comité Handisport du Morbihan pour les séjours de Jeanne LLANO-ALONSO dans le cadre du projet « Ambassadeurs Handisport 2024 »,**
- ➔ DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal du CCAS, au compte 6574 à la fonction 5234 (aide aux personnes).**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr